

SAGE Marque-Deûle

Réunion du groupe de travail « zones humides »

Le 10 décembre 2012 à 14h00 – Lille Métropole Communauté urbaine

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte
2. Définition d'une zone humide
3. Réaliser l'inventaire des zones humides

Participants :

La liste des participants et de diffusion est indiquée en page finale.

PREAMBULE ET RAPPEL DU CONTEXTE

En l'absence de Monsieur GRIMONPREZ, Président du groupe de travail, Monsieur BUSY, animateur du SAGE, accueille les participants.

M. BUSY rappelle les étapes d'élaboration d'un SAGE et précise la place du groupe de travail au sein de l'organisation du SAGE Marque-Deûle.

Mme LOTTE rappelle les objectifs et dispositions relatives aux zones humides au sein du SDAGE Artois-Picardie. Elle précise également les objectifs visés par le SAGE dans le cadre de l'inventaire des zones humides de son territoire :

- Recenser les zones humides et avoir un état des lieux le plus complet possible ;
- Connaître les intérêts de chaque zone humide ;
- Intégrer les objectifs globaux d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau.

Après réalisation de cet inventaire, l'objectif sera de décliner des dispositions et des actions sur le territoire du SAGE, sous la direction de la Commission Locale de l'Eau.

DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

Mme LOTTE liste la réglementation en vigueur actuellement : l'article L211-1 du Code de l'Environnement ainsi que l'arrêté du 24 juin 2008.

L'objectif ici est de dégager collectivement une définition « technique » propre au SAGE, se basant sur l'intérêt de la zone humide ainsi que sur sa physionomie. Afin d'aider à y parvenir, deux schémas sont présentés par Mlle MALTA-BEY afin de comprendre le fonctionnement hydraulique et écologique d'une zone humide.

Mlle MALTA-BEY propose ensuite les intérêts et/ou les rôles d'une zone humide concernant les aspects hydrauliques, écologiques, paysagers, économiques et socioculturels qui pourraient être rencontrés sur le territoire du SAGE Marque-Deûle.

Mme LOTTE propose une liste de zones humides basée sur leur physionomie comme par exemple les prairies inondables, les tourbières, les marais ou encore les boisements alluviaux. Ceci dans l'objectif de définir des grands ensembles de classement des zones humides selon leur profil. Ils seront alors conservés pour la définition des zones humides propre au SAGE.

M. PARAT, animateur du SAGE Yser, témoigne de la méthodologie appliquée sur son territoire pour l'inventaire des zones humides.

Mme LOTTE liste les avantages et les inconvénients de réaliser un inventaire avec la méthodologie conforme à la circulaire du 18 janvier 2010. Elle propose de réaliser l'inventaire à l'échelle 5 000^{ème}.

Le territoire du SAGE étant vaste (1 120 km²), il est proposé de se concentrer sur des secteurs prioritaires pour réaliser cet inventaire. Mlle MALTA-BEY expose la méthodologie mise en œuvre pour la priorisation de deux secteurs sur le territoire du SAGE en fonction d'enjeux identifiés (protection de la ressource en eau, milieux et espèces faunistiques et

floristiques remarquables, corridors écologiques, axes migratoires...). Le secteur en « priorité 1 », celui croisant des enjeux « eau » et milieux remarquables, représente 65% du territoire du SAGE et 90.3% des zones à dominante humide (ZDH) définies dans le SDAGE Artois-Picardie. Le secteur en « priorité 2 », avec moins d'enjeux (par exemple les zones urbaines) représente 35% du territoire du SAGE et 9.7% des ZDH.

Enfin, Mme LOTTE propose l'organisation envisagée dans le cadre de l'inventaire des zones humides. Celui-ci prendra la forme d'une prestation externalisée où d'une part seront effectués les inventaires terrain, d'autre part la consultation des acteurs et recueil des données existantes. Ce marché sera organisé en deux phases pour une durée totale de 7 mois environ. Une tranche conditionnelle est envisagée pour ce marché dans le cas où une zone humide est repérée d'intérêt environnemental et sur laquelle nous ne disposons pas de données naturalistes.

Remarques

La DREAL note qu'il manque le rôle de corridor écologique.

La DDTM 59 remarque qu'il serait bienvenu de ne pas se cantonner à une synthèse des textes réglementaires, donc de les exposer en leur totalité. Il est effectivement rappelé par l'équipe d'animation que les arrêtés présentent dans leur intégralité la liste des espèces caractérisant les zones humides dans la région comme l'ensemble des typologies de sols. L'ensemble de ces éléments seront bien utilisés dans le cadre de la définition des zones humides.

La DDTM du Nord et la DREAL souhaitent que le SAGE se cantonne strictement aux cadres réglementaires. La cellule d'animation propose alors de s'y conformer et de classer les autres éléments décrits en tant que typologies. Le terme « définition technique » sera alors à remplacer par « caractérisation supplémentaire » par rapport à la définition réglementaire.

La Chambre d'Agriculture de Région souhaite qu'une attention soit portée sur l'usage des termes « inventaire » et « délimitation » des zones humides. Elle souhaite également que l'agriculture puisse être maintenue sur ces zones.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière souhaite que la sylviculture apparaisse littéralement dans l'intérêt/rôle des zones humides.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie remarque qu'il existe un logiciel au niveau national « ZoneHum » qui permet de saisir et d'échanger des données relatives aux zones humides. Le cadre typologique à suivre est celui utilisé dans ce logiciel pour recevoir les aides de l'Agence de l'Eau. Le logiciel est téléchargeable sur le site internet suivant :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/1261>

Il est proposé d'ajouter les zones humides urbaines dans la liste basée sur la physionomie des zones humides, ainsi que de modifier le terme « mares » par « mares et terrains alentours » pour ne pas exclure des zones potentiellement humides.

La DREAL trouve l'échelle de réalisation de l'inventaire fixée au 5 000^{ème} très ambitieuse. En effet, la plupart des SAGE réalisent le leur à l'échelle 25 000^{ème}.

Le Syndicat Mixte du SCOT Lille Métropole propose de mettre à disposition du SAGE un inventaire des zones humides et des espaces naturels effectué dans le cadre du SCOT. Les zones de peupleraies existantes sont facilement repérables avec la base de données OccSol.

La Chambre d'Agriculture de Région souhaite que le monde agricole soit bien informé, voir associé à la démarche en amont. Il faut également veiller à l'exploitation des terres classées zone humide.

L'ENLM souhaite que la cellule d'animation communique au sujet de l'inventaire, notamment qu'elle rappelle que l'identification des zones humides sera effectuée en 2013.

Suite à ces remarques, une proposition de cahier des charges pour la réalisation de cette étude sera rédigée par les équipes du SAGE Marque-Deûle. Celui-ci sera proposé à la validation de la prochaine CLE qui se déroulera en avril 2013.

Liste des participants :

Nom / Rôle ¹	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Diffus.
CHEVILLARD Estelle	Agence de l'Eau Artois-Picardie	X		X
HAVET Noémi	Centre Régional pour la Propriété Forestières	X		X
GLACET Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de Région	X		X
COLLETTE Yves	Chambre d'Agriculture de Région	X		X
LACAILLE Emmanuelle	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin		X	X
BOUCHEZ Michel	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin		X	X
UHRES Emmanuelle	Communauté de Communes du Pays de Pévèle	X		X
BOUSSEMART Gérard	Conseil Général (59)		X	X
BLONDEL Jean-François	Conseil Général (62)	X		X
FOUQUET Jean-Marie	Conseil Régional	X		X
MENACEUR Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	X		X
LEROUX Denis	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	X		X
TIRTAINE Emmanuel	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	X		X
DUTILLEUL Thierry	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	X		X
FEUTRY Simon	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	X		X
VILLERS Anita	Environnement Développement Alternatif	X		X
BERTON André	Groupeement Ornithologique du Nord	X		X
GRIMONPREZ Francis	Lille Métropole		X	X
CACHEUX Alain	Lille Métropole		X	X
BUSY Florian	Lille Métropole	X		X
LOTTE Mélanie	Lille Métropole	X		X
MALTA-BEY Victoire	Lille Métropole	X		X
IVANOVA Radostina	Lille Métropole	X		X
HAUSSE Bruno	Lille Métropole	X		X
SCHRAEN Patrick	Lycée Agroalimentaire d'Arras		X	X
JOLY Marie-Laure	Nord Nature Environnement		X	X
PARAT Mathieu	SAGE Yser	X		X
GENEAU Pierre	Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole	X		X
RIMBAULT Vincent	Ville de Hem	X		X
GRAS Christophe	Ville d'Annoeullin		X	X
THOMAS Catherine	Voies Navigables de France	X		X

¹ Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

